



MAISON DES JEUNES– 10/17 ANS

07210 CHOMERAC



PROJET PEDAGOGIQUE

la maison 😊
des jeunes

L'équipe de la Maison Des Jeunes

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Description du centre
3. Présentation de l'équipe d'animation
4. Les missions de la Maison Des Jeunes
5. Nos objectifs et nos moyens pour y répondre
6. Evaluation du projet pédagogique
7. Conclusion



1. Introduction

Il est important de rappeler que le Projet Pédagogique des Accueils de Loisirs et Accueil de Jeunes est l'application directe du Projet Social mis en place par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Ce projet est élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation.

Il présente l'infrastructure et le fonctionnement, le public accueilli, les temps de restauration et de repos, l'hygiène et la sécurité, les règles de vie, les horaires, l'équipe d'animation ainsi que les missions de la structure. Il présente aussi les objectifs pédagogiques et les moyens mis en place par l'équipe en lien avec la politique éducative. Ces objectifs pourront être évalués et mesurés.

Toute l'équipe adhère à ce projet et s'engage à être cohérente par rapport aux objectifs fixés.

2. Description du centre

L'infrastructure : La Maison des Jeunes est un accueil de loisirs extrascolaire et un accueil jeunes sans hébergement. Il accueille les jeunes âgés entre 10 et 17 ans. Cette structure est située « Rue du stade, 07210 Chomérac ». Tél : 04.75.29.83.68 / 06.32.66.86.45

Cet accueil inauguré en été 2011, se déroule dans les anciens locaux du club de foot réaménagés pour l'occasion. Il a été mis en place car aucune structure ne permettait aux jeunes de se rencontrer et se retrouver pour échanger et y faire des activités ou monter des projets. Ces locaux comprennent :

- une salle d'accueil et d'activité
- un espace cuisine et détente
- un sanitaire
- un bureau
- un local de rangement
- un espace extérieur
- espaces communaux (bibliothèque, gymnase, parc de verdure ...)

La Maison des Jeunes dépend de la Mairie de Chomérac d'une part,
Rue de la République 07210 Chomérac / 04.75.65.10.53

Et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche (CIAS), d'autre part,
1 rue Serre du Serret 07000 Privas / 04.75.64.07.07

Les accueils sont déclarés auprès de la DDCSPP du département, sous les numéros suivants :

- accueil de loisirs (10/17 ans) **0070263CL000616**
- accueil de jeunes (14/17 ans) **0070263AJ000916**
- accueil périscolaire (10/13 ans) **0070021AP000316**

Le fonctionnement : La Maison des Jeunes de Chomérac est un vrai lieu de vie collective qui permet aux jeunes de ne pas simplement occuper son temps de vacances mais de se construire. Partie intégrante de son éducation, cet accueil lui permettra d'accepter les autres tels qu'ils sont, de trouver sa place au sein d'un groupe, de respecter ses besoins fondamentaux, de devenir un citoyen actif et d'être acteur de ses loisirs. C'est avant tout un espace de loisirs et de découvertes où le jeune pourra s'adonner à des activités, faire des rencontres, ...

En règle générale, la journée commence par des activités plutôt calmes (jeux de société, activités manuelles...) puis nous prenons le repas en commun. Les jeunes prévoient leur pique-nique chaud ou froid (frigo, four, four micro-ondes, plaques de cuisson à disposition). Puis, après un petit temps calme, nous pouvons attaquer les activités plus sportives.

Le public : La Maison des Jeunes de Chomérac peut accueillir des jeunes âgés entre 10 et 17 ans. Ces jeunes qui fréquentent l'accueil proviennent majoritairement de la commune de Chomérac mais aussi des communes alentours tels que St Symphorien sous Chomerac, St Lager de Bressac, St Bauzile, St Vincent de Barrès, Rochessauve et Alissas.

Les jeunes de cet âge-là ont des besoins physiques, intellectuels, psychologiques, affectifs et sociaux spécifiques. Pour répondre au mieux aux attentes de notre public, nous prenons en compte les différents besoins d'un jeune âgé de 10 à 13 ans et ceux de 14 à 17 ans.

C'est en prenant en compte ces besoins que l'équipe d'animation met en place ses objectifs ainsi que son programme d'activités afin que chacun trouve sa place au sein du groupe.

Durant les vacances, l'équipe d'animation souhaite donc mettre en place des après-midi prolongées d'une veillée où les inscriptions sont ouvertes soit qu'aux 10-13 ans, soit qu'aux 14-17ans.

La Maison des Jeunes de Chomérac a la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap. Il s'avère donc important de le signifier à l'équipe d'animation au moment de l'inscription afin que l'enfant soit accueilli et intégré au mieux.

L'hygiène et la sécurité : Afin de répondre au mieux aux exigences d'hygiène alimentaire (normes HACCP) ainsi qu'au suivi sanitaire des jeunes accueillis, un membre de l'équipe, est nommé en tant qu'assistant sanitaire. Celui-ci étant titulaire du diplôme Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), il veille à la fois au suivi des fiches sanitaires (allergies alimentaires et médicamenteuses), s'assure de la prise de médicament si besoin et tiens à jour les trousse de premiers secours ainsi que le registre de soins.

Les règles de vie : Pour le bon fonctionnement de la Maison Des Jeunes, une charte de bonne conduite est réalisée en concertation avec les jeunes afin de fixer un cadre et des repères. Certaines règles que nous fixons sont non négociables alors que d'autres pourront être ajustées en fonction des besoins de chacun. Les animateurs doivent être garants du respect de ces règles car ils sont un repère pour les jeunes. Les règles de vie sont un point nécessaire faites en complémentarité du règlement intérieur de la structure.

Les horaires



Lors des temps d'accueil, l'équipe d'animation se tiendra à disposition des parents pour toutes questions, informations et afin de faire un retour sur la journée

Pendant la période scolaire, la MDJ est ouverte tous les mercredis de 14h00 à 18h00

- accueil périscolaire 10-13 ans
- accueil de jeunes 14-17 ans (+ 1samedi/mois – horaire variable)

Pendant les vacances scolaires, ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00

- accueil de loisirs 10-17 ans

Les horaires peuvent être modifiés suivant le programme, les sorties ou encore les projets des jeunes sur l'année à venir (veillées, soirée à thèmes, manifestations locales, ...)

Plusieurs conditions d'accueil sont possibles :

- les jeunes de plus de 14 ans peuvent venir participer aux activités, s'absenter temporairement puis revenir et ensuite repartir librement tout en remplissant une fiche de présence (heure arrivée / heure départ)
- les jeunes de moins de 14 ans arrivent à l'heure voulue, profiteront des activités, mais ne pourront s'absenter temporairement ni repartir avant la fermeture de la MDJ. Seul le responsable légal ou la personne mandatée sera autorisé à le déposer ou à le récupérer après que celle-ci ait remplie la fiche de présence.

Si les enfants sont autorisés à partir seuls et/ou avant l'heure prévue, le responsable devra au préalable le préciser sur la fiche annexe d'inscription.

Les activités : Durant toute la vie de la Maison Des Jeunes, que ce soit lors des mercredis ou pendant les vacances scolaires, différentes activités seront proposées afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes. Tels que :

- **activités culturelles, scientifiques, manuelles, sportives ou de loisirs** sous forme d'intervention ou de stages
- **sorties, séjours ou encore soirées à thèmes** pourront se faire à l'initiative des jeunes. Ces projets devront être réfléchis par les jeunes avec l'accompagnement de l'équipe d'animation lors de l'organisation et la mise en place
- **veillées à thèmes** où chaque jeune aura la possibilité d'organiser la soirée, de décorer les lieux et de cuisiner pour le repas du soir
- **chantiers de jeunes** pourront se faire afin de mettre en place des actions pour financer et concrétiser un projet ou un séjour
- **ateliers d'informations, de prévention ou encore de sensibilisation** avec la rencontre de professionnels
- **inter-centres** où les jeunes du territoire se rencontrent et partagent ensemble
- **foyer des jeunes** où chacun peut se retrouver afin de passer un moment de détente, discuter, réfléchir sur les projets, ...

3. Présentation de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation : Elle est composée d'un directeur BAFD, d'une adjointe de direction en formation BAFD et d'une animatrice CAP Petite enfance (équivalence BAFA) en emploi avenir au sein de la mairie de Chomérac. Tous travaillent dans les écoles pendant la période scolaire avec la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à l'accueil de loisirs et de jeunes organisé sur la Maison Des Jeunes durant les mercredis et les vacances scolaires. Ils ont donc une grande connaissance des publics en maternelle et primaire ainsi que des pré-ados et adolescents. Ils sont un point de repère essentiel pour les jeunes. Le taux légal d'encadrement pour l'accueil de loisirs est d'un animateur pour 12 enfants et pour l'accueil jeunes d'un animateur pour 15 enfants puisqu'une convention a été accordée par la Direction Départementale de Cohésion Sociale.

L'équipe se compose de :

- 1 directeur B.A.F.D (Florian)
- 1 animatrice CAP Petite enfance (équivalent BAFA)
- 1 directrice adjointe formation B.A.F.D + Assistant sanitaire (Nelly)

Rôle de l'équipe : Le directeur veillera au respect de la législation par les animateurs, fera le lien avec les parents, son équipe, et les jeunes. Il est responsable du bon fonctionnement du centre et garant de la sécurité affective, physique et morale des jeunes et des animateurs. Le directeur est à l'écoute de son équipe, il a un rôle de coordinateur, de formateur, et de gestionnaire. Il conseille, aide, impulse des idées nouvelles et prépare avec son équipe et les jeunes les différents projets. Il doit veiller au suivi des animateurs, il les assiste, les conseille et les accompagne dans leurs démarches. Le directeur est disponible pour son équipe et doit leur accorder des moments informels dans la journée pour faire le point, répondre à leurs interrogations. Il veille au bon déroulement de la MDJ et se réserve le droit de convoquer son équipe pour des réunions de préparation ou de bilan.

L'animateur doit s'adapter aux différents besoins du jeune. Pour cela, il doit avoir un minimum de connaissances sur les pré-ados et adolescents mais aussi et surtout être présent, disponible et à leur écoute. Il doit être prêt à répondre aux sollicitations, à communiquer, se divertir avec ceux qui le désirent. Il doit aider et accompagner les jeunes lors de la mise en place de projets mais sans se substituer au jeune. L'animateur est présent pour animer, il propose plusieurs activités diverses et variées adaptées à la capacité et aux besoins des jeunes. Il s'investit dans ce qu'il propose. Il doit faire preuve d'initiative et contribue à la vie quotidienne du centre. Les activités proposées par l'animateur peuvent être soit préparées à l'avance soit spontanées. Il est aussi garant du respect des rythmes individuels, du bon fonctionnement des espaces et des activités et de la qualité des relations et des règles de vie par les jeunes.

4. Communication et inscriptions

Conformément aux directives nationales de la CAF, la nouvelle politique tarifaire applicable depuis janvier 2016 a entraîné un certain nombre d'évolutions dans la tarification. Pour les ressortissants du régime général ne bénéficiant plus des bons CAF, le CIAS Privas Centre Ardèche apporte une aide directement déductible du montant dû par les familles.

La Maison des jeunes de Chomérac fonctionne avec une adhésion annuelle de 11€. Avec celle-ci le jeune peut venir aux activités proposées par l'équipe d'animation. Certaines sorties génèrent un coût supplémentaire avec une inscription au préalable en mairie. Les programmes d'activités ainsi que le dossier d'inscription sont disponibles à la Maison des Jeunes, en mairie et au CIAS, ou directement visibles et téléchargeables sur les sites suivants :

privas-centre-ardeche.fr / chomerac.fr

mdj-chomerac.fr

5. Les missions de l'accueil de loisirs et de jeunes

Une mission d'accueil : L'accueil de loisirs et de jeunes consiste à accueillir, orienter, accompagner le jeune dans son développement personnel.

Une mission d'activité et d'épanouissement : Etre un jeune, c'est se divertir, être libre, discuter, retrouver ses camarades, ... et tout cela est capital pour la création de sa personnalité.

Une mission de socialisation, d'autonomie et d'ouverture d'esprit : L'accueil de loisirs et de jeunes est fondé sur l'écoute et le respect des différences.

Une mission d'orientation : Les rythmes individuels, la participation et le choix des activités par les jeunes est respecté au sein du centre.

6. Nos objectifs et nos moyens pour y répondre

Quand on parle d'animation, il nous semble fondamental de remonter aux sources de l'inspiration, aux origines de la passion. Nous faisons de l'animation parce que nous sentons que nous avons notre place et notre rôle à jouer dès que nous sommes en présence des enfants et des jeunes. Nous voulons participer au développement de l'avenir des jeunes dont nous avons la responsabilité sur des bases qui nous semble importantes pour un meilleur épanouissement individuel au sein d'un groupe :

L'épanouissement doit prendre en compte l'**individualité** et la **personnalité** de chacun, tout en favorisant son intégration dans un projet de **collectivité**. Cela passe avant tout par l'apprentissage d'une valeur fondamentale : le **respect**. Il nous semble également essentiel de favoriser l'**autonomie** de chaque jeune afin de leur donner les atouts nécessaires à leur future vie d'adulte responsable. Cela passe par l'engagement dans des actions durables et la promotion de l'écocitoyenneté qui permet le développement harmonieux d'individus au service de la collectivité. Ce sera l'occasion de leur donner les bases de la **responsabilité** et de la **responsabilisation**, « contraintes » inévitables et incontournables de tout espace de liberté.

Pour l'ensemble de notre public, nous favoriserons :

OBJECTIFS	MOYENS
L'ACCUEIL DES JEUNES	
Adapter les locaux pour l'accueil des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> . réflexion avec les jeunes sur l'aménagement des espaces . communication d'informations via l'affichage, la presse locale et internet . présences dans les collèges . construction d'activités et dans des lieux communs aux 10-17 ans . proposer l'adhésion passerelle (10 ans) . recrutement de professionnels de l'animation avec des connaissances du public
Attirer les jeunes du territoire	
Encourager la mixité et les passerelles entre les tranches d'âges	
Avoir du personnel qualifié pour animer	
LES JEUNES ACTEURS DE LEURS LOISIRS	
Responsabiliser les jeunes dans la gestion du local	<ul style="list-style-type: none"> . instauration de règles avec les jeunes qu'ils devront respecter (visuel interactif) . ouvrir un accueil jeunes* . les jeunes pourront organiser leurs activités ou projets . mise à disposition de différents outils permettant aux jeunes d'accéder à l'information
Impliquer les jeunes dans les activités et le montage de projets	
Permettre aux jeunes la réflexion et la prise de décision	

L'IMPLICATION DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

Permettre aux jeunes de connaître et de respecter l'environnement dans lequel ils vivent

Associer les jeunes sur des actions avec les partenaires locaux

- . certaines activités pourront être liées à la découverte du patrimoine
- . faire des projets avec les associations en participant aux manifestations
- . implication des jeunes sur des chantiers de rénovation de la ville

L'OUVERTURE DES JEUNES SUR LES AUTRES

Informar les jeunes sur les notions de respect, de tolérance, d'entraide et de partage

Découvrir des jeunes d'autres structures

Sensibiliser les jeunes au handicap

- . actions menées avec et en faveur d'associations humanitaires
- . activités ou sorties associant les jeunes du territoire et des structures alentours
- . dynamiser les rencontres avec des structures dont le public est différent

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Aider les jeunes à se construire une identité et à prendre confiance en soi

Guider et prévenir les jeunes des comportements à risques

Développer de bons rapports entre le jeune, sa famille et l'adulte

- . mettre en lien les jeunes avec des structures spécialisées
- . instaurer des temps de parole et de débat portant sur la vie quotidienne et l'actualité
- . actions de prévention avec les conseils des professionnels de la santé, sexualité, ...
- . implication des parents et des familles dans des actions menées par les jeunes

7. Les missions de l'accueil jeunes*

Depuis janvier 2017, la Maison des Jeunes ouvre un Accueil Jeunes à hauteur d'un samedi par mois pour les adhérents âgés de 14 à 17 ans.

En effet, la Maison Des Jeunes accueille un public varié dont les besoins évoluent d'une année sur l'autre. Ainsi, un jeune de 10 ans n'a pas les mêmes attentes qu'un jeune de 15 ans par exemple. C'est pour cela que nous leur permettons de se réunir afin d'échanger entre « grands ados » et de partager un temps où ils peuvent réfléchir sur des projets et des envies d'activités.

Pour l'accueil jeunes, nous favoriserons plus particulièrement :

OBJECTIFS	MOYENS
Responsabiliser les jeunes dans la vie de la MDJ	. réflexion sur l'aménagement des locaux, prendre en compte leurs idées
Initier à la réflexion et au montage de projets	. instaurer des temps où ils peuvent échanger sur leurs envies . mettre à disposition différents outils et/ou contacts leur permettant d'initier les recherches
Aider le jeune à se construire et prendre ses repères dans un groupe	

8. Evaluation du projet pédagogique

Ce document constitue une base de travail pour l'équipe. Le projet pédagogique est en constante évolution, il permet de vérifier la qualité du travail effectué, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées afin de pouvoir proposer d'éventuels arrangements liés aux problématiques rencontrées. Pour cela, ce document nécessite un travail de l'équipe d'animation réalisé avant, pendant et après le séjour et devient le fruit de réflexion de chacun. Afin de se concerter, l'équipe a besoin de se réunir régulièrement lors de réunions afin de :

- définir et préparer les activités et les sorties
- réguler l'équipe
- faire le point et le suivi des objectifs
- se répartir les tâches
- discuter de questions diverses

Ce travail nécessite une participation active et constructive lors des réunions afin d'apporter des idées neuves. A savoir, que chacun peut proposer de faire des réunions si le besoin s'en fait sentir.

9. Conclusion

Ce projet est un contrat que l'on passe avec les parents. Toute l'équipe parle d'une même voix et partage les mêmes repères. Il permet à l'équipe d'animation d'avoir des objectifs bien définis. C'est aussi un projet de vie car le jeune s'ouvre sur les autres (jeunes et adultes), sur le monde et se découvre un peu plus chaque jour. Il apprend la vie en collectivité, à respecter les règles de vie, de politesse tout en grandissant vers la phase d'adulte.

L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs et de jeunes a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des jeunes (et aux attentes des familles) pour leur permettre de grandir, de s'épanouir, de s'enrichir par leur expérience à la Maison Des jeunes. L'accueil de loisirs et de jeunes est un lieu de partage, un lieu de vie, un lieu d'écoute mais aussi un lieu d'éducation.

Finalement, le temps passé à la Maison Des Jeunes laisse des souvenirs inoubliables aux jeunes et c'est à nous de faire en sorte qu'ils soient le mieux possible en leur apportant une expérience diversifiée avec des activités qu'ils n'auront pas forcément l'occasion de voir ou faire ailleurs. Nous participons à leur éducation, nous les aidons dans leurs projets et nous leur apprenons la vie en collectivité, c'est à dire leur vie de demain dans notre société.